



ENGAGEMENT DE PRISE EN CHARGE
pour un ressortissant de pays tiers dans le cadre
d'une demande en obtention d'une autorisation de séjour en tant que stagiaire
conformément aux articles 4 et 61 de la loi modifiée du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration

Remarques importantes :

1. Ce formulaire d'engagement de prise en charge est valable **uniquement** dans le contexte **d'une demande en obtention d'une autorisation de séjour en tant que stagiaire pour un ressortissant de pays tiers**. Les informations relatives aux conditions et démarches à faire pour obtenir une telle autorisation de séjour sont disponibles sur le site internet guichet.lu.
2. L'engagement de prise en charge n'est qu'une **démarche préliminaire** à accomplir dans le cadre dans le cadre d'une demande d'autorisation de séjour. Son acceptation ne vaut pas autorisation pour entrer ou séjourner au Luxembourg et ne préjuge pas la décision qui sera prise sur l'autorisation de séjour.
3. Le garant qui souscrit l'engagement de prise en charge doit être **une personne physique qui possède la nationalité luxembourgeoise ou qui est autorisée à séjourner au Grand-Duché de Luxembourg pour une durée d'au moins un an**.
4. L'engagement de prise en charge est considéré dans ce contexte comme **preuve de ressources suffisantes de l'étranger qui fait la demande d'autorisation de séjour/titre de séjour**. Par cet engagement de prise en charge, le garant s'engage à l'égard d'un étranger et de l'Etat luxembourgeois de prendre en charge les frais de séjour, y compris les frais de santé, et de retour de l'étranger pour la durée du séjour telle qu'indiquée sous (20). Après cette période et pendant une durée de deux ans, il est solidairement responsable avec l'étranger à l'égard de l'Etat du remboursement des frais de séjour, y compris les frais de santé, et de retour de l'étranger et doit rembourser, le cas échéant, les frais de séjour ou de rapatriement supportés par l'Etat luxembourgeois. Le garant est délié de son engagement s'il apporte la preuve que l'étranger a quitté l'Espace Schengen. Le garant ne peut pas se désister de son engagement de prise en charge sauf si le ministre ou son délégué accepte un nouvel engagement souscrit par une autre personne ou si le bénéficiaire de la prise en charge s'est vu attribuer une autorisation de séjour à un autre titre. Il est précisé qu'une demande de protection internationale déposée par le bénéficiaire de la prise en charge ne délie pas le garant de son engagement de prise en charge.

Procédure à suivre :

1. Pour utiliser un engagement de la prise en charge, le garant doit d'abord se rendre à l'administration communale de son lieu de résidence pour que le bourgmestre ou son délégué légalise la signature du garant, c'est-à-dire il certifie que le garant a signé personnellement le présent formulaire.
2. Puis, l'engagement doit être avisé par la Direction générale de l'immigration du ministère des Affaires intérieures. A cette fin, le garant envoie le formulaire dûment rempli et légalisé par sa commune de résidence à la Direction générale de l'immigration (adresse postale : B.P. 752, L-2017 Luxembourg).
3. Lorsque l'engagement de prise en charge est avisé favorablement, une copie est remise au garant avec mention de l'avis favorable. L'étranger en faveur duquel l'engagement est pris doit en faire usage dans les six mois à partir de la date d'approbation.
4. L'engagement de prise avisé favorablement doit être joint à une demande en obtention d'une autorisation de séjour en tant que stagiaire.

Je soussigné(e)

| | | | | |
|----|---|---|----------------------------------|-----------------|
| 1 | Nom(s) (nom(s) de famille) | | | |
| 2 | Prénom(s) | | | |
| 3 | Date de naissance | [] [] / [] [] / [] [] [] [] (jour / mois / année) | | |
| 4 | Lieu et pays de naissance | | | |
| 5 | Profession | | | |
| 6 | Nationalité | | | |
| 7 | Sexe | <input type="checkbox"/> Masculin | <input type="checkbox"/> Féminin | |
| 8 | N° document d'identité ou titre de séjour | | | |
| 9 | Numéro téléphone | | | |
| 10 | Adresse au Luxembourg | Rue : | N° Maison : | [] [] [] [] |
| | | Localité : | Code postal : | [] [] [] [] |

m'engage par la présente de prendre en charge les frais de séjour (y inclus les frais de santé) et de retour de :

| | | | | |
|----|--------------------------------|---|----------------------------------|--|
| 11 | Nom(s) (nom(s) de famille) | | | |
| 12 | Prénom(s) | | | |
| 13 | Date de naissance | [] [] / [] [] / [] [] [] [] (jour / mois / année) | | |
| 14 | Lieu et pays de naissance | | | |
| 15 | Profession | | | |
| 16 | Nationalité | | | |
| 17 | Sexe | <input type="checkbox"/> Masculin | <input type="checkbox"/> Féminin | |
| 18 | N° passeport | | | |
| 19 | Adresse au pays d'origine | N° maison et rue : | | |
| | | Localité : | Code postal : | |
| | | Pays : | | |
| 20 | Durée de séjour | [] [] [] | Mois | |
| 21 | Lien de parenté avec le garant | | | |

| | |
|----------------------|--------|
| Lieu : | Date : |
| Signature du garant: | |

Réservé à l'administration communale du lieu de résidence du garant

Vu pour la légalisation de la signature du garant :

Fait à _____, le _____

Signature du bourgmestre ou de son délégué :

Réservé à la Direction générale de l'immigration du ministère des Affaires intérieures

Pour accord.

Fait à Luxembourg, le _____

Signature du ministre ou de son délégué :

Documents à joindre à l'engagement de prise en charge :

- les trois dernières fiches de salaire (ou un document attestant les revenus mensuels) du garant ;
- une copie ordinaire du passeport/carte d'identité du garant et, si le garant n'est pas de nationalité luxembourgeoise, la preuve que le garant a le droit de ou est autorisé à séjourner au Luxembourg ;
- une copie intégrale (toutes les pages) du passeport en cours de validité de la personne prise en charge.

Notice d'information relative à la protection des données personnelles :

La Direction générale de l'immigration du ministère des Affaires intérieures recueille et utilise vos données personnelles dans le contexte de sa mission d'intérêt public en exécution de la loi modifiée du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration, dans le respect des dispositions légales en matière de protection des données. Des informations plus détaillées sur le traitement de vos données, ainsi que vos droits en la matière, sont disponibles sur le site internet <https://gd.lu/immigration>.